



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 19 NOVEMBRE A 20H30 MAIRIE D'EAUZE**

**PRESENTS** : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME FOURES / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME NANCE / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / MME DUBOIS / M RENARD / MME COLLADELLO / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

**EXCUSES** : M LABURTHE

**ONT DONNE PROCURATION** : M LABURTHE

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 29 septembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il met aux voix l'ajout de la question supplémentaire "modification du CIA". Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. L'ordre du jour est donc le suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- **Conventions** :
  - 1- Etablissement France Services (EFS)
    - Avenant de labellisation EFS à la Convention MSAP
    - Convention de partenariat avec la DGFIP
  - 2- Conventions d'occupation SNCF
  - 3- Convention de mise à disposition ENEDIS
  - 4- Conventions installation d'un nouveau dentiste :
    - Convention société recrutement MEDINOPIA
    - Convention d'engagement du Dr Tatta NAGI HETRA
- **Contrat d'accompagnement régional** :
  - 5- Contrat cadre Bourg – centre
- **RH** :
  - 6- Transformations de postes et modification du CIA
- **Finances Publiques** :
  - 7- Décision Modificative n°2
  - 8- Garantie d'emprunt EHPAD ELUSA
- **Fonctionnement Conseil Municipal** :
  - 9- Règlement intérieur du CM
  - 10- Désignation membres du Comité Technique et CHSCT
- **Marchés Publics** :
  - 11- Renouvellement DSP fourrière automobile
- **Rapports divers** :
  - 12- Rapport annuel sur le prix et la qualité du SICTOM Ouest
- **Questions diverses**

## RAPPORTS DE SEANCE

### - Conventions :

#### 1-Etablissement France Services (EFS)

- Avenant de labellisation EFS à la Convention MSAP

Depuis le 6 octobre dernier la MSAP d'Eauze est labellisée « Etablissement France Services (EFS) ». Il convient donc désormais d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de la convention initiale de création de la MSAP. Vous avez eu copie dudit avenant.

Le Conseil doit émettre un avis.

⇒ M le Maire rappelle l'historique de la MSAP et l'évolution vers l'Etablissement France Services.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- Convention de partenariat avec la DGFIP

Dans le cadre de la labellisation EFS et la nouvelle organisation de l'administration des Finances Publiques sur le territoire, il est proposé une convention entre la Mairie et la DDFIP du Gers afin de permettre aux agents de cette dernière de tenir une permanence hebdomadaire dans les locaux de la mairie. Vous avez eu copie du projet de convention.

Le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### 2-Convention occupation SNCF

Pour rappel, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec RFF/Yxime pour un bail d'occupation temporaire des parcelles AK151 et AK 172.

Cette convention arrive à échéance au 31/12/2020. Une nouvelle convention de 10 ans est proposée par Yxime/SNCF Réseau (ex RFF) pour permettre le passage entre la gare et les terrains Domus et réserve archéologique mais uniquement pour la parcelle AK 172. La parcelle AK 151 étant occupée sans titre par un privé et la commune n'ayant jamais pu en jouir.

Yxime propose une redevance annuelle de 5408 € HT.

Vous avez eu copie de la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### 3-Convention de mise à disposition ENEDIS

La société ENEDIS souhaite implanter une armoire de coupure et ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité sur un terrain appartenant à la Commune d'une superficie de 15m<sup>2</sup> situé sur le site de l'ancienne école de St Amand (BI 0014).

Une indemnité unique forfaitaire de 225€ est prévue. Pour ce faire, le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer la convention afférente dont vous avez eu copie.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### 4-Conventions installation d'un nouveau dentiste

- convention société recrutement Medinopia

Afin de compléter les démarches déjà engagées par la commune, une société a été contactée pour recruter un dentiste sur la Commune.

La convention (dont vous avez eu copie) proposée par MEDINOPIA pour 2 ans qui prévoit une rémunération de 13 300€ HT sous réserve de réussite avec :

-30% à la signature de la convention

-40% au choix du dentiste retenu par la Mairie

-30% le solde, dès lors que la mission sera réputée terminée.

En cas d'échec, seuls les premiers 30% resteront acquis au prestataire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autorise M le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

⇒ M le Maire précise que la maison médicale se remplit avec des spécialistes, des diététiciennes, une infirmière AZALEE plus un futur médecin généraliste en mars 2021.

- Convention d'engagement du Dr Tatta NAGI HETRA

Le Dr Tatta NAGI HETRA, une jeune dentiste souhaite s'installer sur la commune suite aux recherches de la société MEDINOPIA. Il est proposé la convention d'installation dont vous avez eu copie.

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser M. le MAIRE à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Contrat d'accompagnement régional :**

### 5-Contrat cadre Bourg – centre

Dans le but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département, la Commune, la Communauté de communes et le PETR, en y associant les services de l'Etat et le CAUE, et ce afin d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la Commune d'Eauze vis-à-vis de son bassin de

vie en terme de structuration de l'offre de services, de développement économique et d'emploi, de qualification du cadre de vie, de valorisation des spécificités locales (patrimoine naturel, architectural et culturel), il convient de s'engager dans la signature d'un contrat cadre Bourg Centre. Vous avez eu en annexe ledit contrat et les fiches action afférentes.

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ M LAMORT revient sur l'idée de couverture des arènes. Il souhaite savoir si par exemple sur cette question, la Région a identifié ce projet ou s'il s'agit d'un projet proposé de façon informelle.
- ⇒ M le Maire répond que ce n'est pas encore certain que ce projet aboutisse. Le but est de mettre en avant les spécificités élusates.

- **RH :**

**6- Transformations de postes et modification CIA**

Au 01/11/2020, il convient de modifier un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

De plus par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal avait acté un montant non modulable de 250€ par agent méritant, et nul pour les agents ne remplissant pas les critères d'attribution, dans le cadre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Afin de mieux coller à la réalité, Monsieur le Maire propose d'inclure une nouvelle modalité de versement avec un échelon supplémentaire de 125 €.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Finances Publiques :**

**7- Décision Modificative n°2**

Le chapitre 012 (charges de personnel) en fonctionnement fait apparaître une insuffisance qu'il convient de combler par des crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues).

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>ARTICLE</b>		<b>MONTANT</b>	
<b>022</b>	Dépenses imprévues	<b>- 15000,00</b>	
<b>64131</b>	Rémunération	<b>+15000,00</b>	
	Total Dépenses	<b>0,00</b>	

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

⇒ M LAMORT évoque la question des assurances "personnel"

⇒ M Le Maire explique le fonctionnement de ces assurances

## 8. Garantie d'emprunt EHPAD ELUSA

L'EHPAD ELUSA nécessite d'importants travaux de mise aux normes, de réfection et d'agrandissement afin d'améliorer la vie courante des résidents et des personnels travaux qui sont en cours de réalisation.

Lors de sa dernière séance, la commune d'EAUZE a accepté de garantir un premier emprunt de 710000 € (de la Banque Postale) à hauteur de 50%.

Le conseil d'administration demande à nouveau à la commune de garantir un prêt de 970000 € (vous avez eu copie de leur demande).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### - Fonctionnement Conseil Municipal :

#### 9-Règlement intérieur Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : " dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation".

Vous avez eu copie du projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

⇒ M LAMORT demande si la vidéo est prévue

⇒ M Le Maire répond que l'article 7 le prévoit et souhaite qu'un futur débat soit organisé en Conseil Municipal pour la diffusion de la vidéo en direct sur internet.

Les comptes-rendus de Conseil Municipal font de toute façon foi et sont lisibles en totalité sur le site de la ville.

#### 10- Désignation membres du Comité Technique et CHSCT

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, la liste des membres à désigner au sein du Comité Technique a fait apparaître un élu supplémentaire au nombre de représentants du

personnel compte-tenu du départ d'un agent municipal des effectifs de la ville et donc du CTP (puisque'il en était délégué titulaire). Aucun suppléant n'a souhaité le remplacer. Or, il n'est statutairement pas possible de réorganiser de nouvelles élections au sein du personnel communal (pour augmenter leur nombre), ces dernières étant calquées sur un calendrier national. Aussi, Monsieur le Maire propose la nouvelle représentation suivante :

Titulaires :

M Michel GABAS  
M Bruno TOUYAROU  
M Bruno BLAYA  
M Stéphan LAMORT

Suppléants :

Mme Geneviève ARSLANIAN  
Mme Isabelle GASC  
M Jean-Pierre RENARD  
Mme Carole ROLANDO

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Marchés Publics :**

11- Renouvellement délégation de service public : validation cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2019, la Commune avait passé un contrat de concession pour une délégation de service public (DSP) de fourrière automobile.

Il s'agit de renouveler cette délégation et pour ce faire il propose la validation du cahier des charges qui servira ensuite à cette DSP (dont vous avez eu copie) et à la signature du contrat de concession.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

⇒ M Le Maire rappelle l'utilité de cette fourrière.

- **Rapports divers :**

12- Rapport annuel sur le prix et la qualité du SICTOM

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à un établissement de coopération intercommunale doit être destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement.

Le SICTOM OUEST a transmis son rapport annuel 2019 dont vous avez eu copie pour information.

⇒ M BLAYA Vice-président du SICTOM présente le service.

- **Questions diverses**

➤ Présentation du document sur les aides aux commerçants : une délégation des commerçants de la ville a été rencontrée à plusieurs reprises. Monsieur le Maire a plaidé en leur faveur auprès de M le Préfet au sujet de la fermeture des commerces durant ce confinement.

Concernant l'aide municipale dans le cadre du volet 2bis de la convention avec la Région : 60 commerces ont été aidés pour environ 50 000 €.

➤ Office de tourisme de Pays : le transfert de la compétence tourisme au PETR sera passé au vote au prochain conseil CCGA.

Un premier travail technique avait été effectué en 2017 *qui avait malgré tout débouché sur un vote négatif à l'époque*. Désormais la décision doit être politique et émaner de ce fait de la volonté des élus : méthode vertueuse pour un objectif d'office de tourisme de pays au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

1. Vote de la compétence pour lancer le travail et s'inscrire dans les grands sites Occitanie
2. Travail des techniciens et des élus : contrat de transition

M le Maire espère que la CCGA votera en faveur de l'OT de Pays

- ⇒ MME ROLANDO évoque les débats au sein du bureau de la CCGA à ce sujet. Elle rappelle la force d'intégrer les grands sites Occitanie.
- ⇒ M JORIEUX évoque que le fait que Cazaubon ait un OT en propre, il sera moins difficile alors pour l'OT de Pays de fonctionner.
- ⇒ MME LABARRERE rappelle la force d'un OT de Pays sur un territoire global. Elle ajoute que les objectifs sont différents entre l'OT de Barbotan (comment mieux accueillir le curiste) et l'OT de Pays (développement touristique).

Elle annonce un redéploiement des agents de l'OTTGA sur EAUZE avec une mise à disposition de la salle Félix Soulès à l'OTTGA pour 2021.

➤ Monsieur le Maire avait contacté la DRAC pour reprendre un chantier de fouilles sur la Domus. Un professeur de PAU souhaiterait participer et encadrer les recherches. La DRAC y est favorable.

➤ Monsieur le Maire s'inquiète d'une certaine ambiance qui semble se compliquer sur la question de la laïcité.

- ⇒ La mairie a été confrontée à une demande d'un carré musulman au cimetière. La loi est floue sur la question, mais il informe le Conseil Municipal qu'il n'aménagera pas ce carré. De même M Le Maire a reçu le professeur de langue arabe missionné par le Ministère de l'Education Nationale, celui-ci interviendra le mercredi matin à l'école F. Soulès. Par ailleurs, un problème est survenu dernièrement à la cantine au sujet de la viande hallal. M Le Maire rappelle alors que si la France est une terre de liberté et d'accueil, l'école reste toutefois républicaine : il reste vigilant et déterminé sur ce sujet.
- ⇒ MME ROLANDO évoque l'évolution des exigences des parents qui refusent que les enfants mangent de la viande. Il a été entendu à la cantine "on ne mange pas la viande des français". Elle relate les incidents passés. C'est très caractéristique d'EAUZE et de certaines autres

communes gersoises. Pour mieux vivre ensemble il faut poser des règles et des discussions avec cette communauté.

Problèmes de la piscine, remarques lors de l'hommage à Samuel PATTY, pour elle il devient important de débattre au sein de l'école avec les parents de cette communauté.

- ⇒ MME GASC regrette qu'il n'y ait plus de responsable de la communauté identifié comme auparavant.
- ⇒ M Le Maire déplore ce manque d'interlocuteur et une différence entre les musulmans intégrés et les nouveaux immigrés venus d'Espagne.

➤ Caméras et police municipale : quid de l'armement de la police municipale à venir.est

- la police municipale est amenée à intervenir fréquemment sur des évènements violents. De ce fait M le Maire annonce qu'il souhaite armer prochainement les agents de la police, ils constituent des cibles potentielles, l'armement est recommandé par l'Etat. Par ailleurs, il évoque le reclassement d'un agent municipal en ASVP (agent de surveillance de la voie publique) et évoque l'embauche d'un 3<sup>ème</sup> policier municipal (ci-joint fiche de poste des policiers municipaux).
- Les statistiques nationales montrent : 1 policier municipal pour 1000 habitants.
- ⇒ M KUBIAK remet en cause l'armement de la police municipale : un débat s'ensuit.

*Correctif demandé par M Kubiak : "J'ai simplement demandé si un armement intermédiaire ne conviendrait pas type TASER ou Flash Ball. D'ailleurs c'est Michel Jorieux qui m'a répondu !".*

- ⇒ M BLAYA pointe l'utilité des caméras et avance la nécessité de les mettre aux nouvelles normes technologiques plus performantes. Des caméras seront remplacées. Modification de 4 caméras et installation de 3 nouvelles (investissement à venir de 27000 € ht).

Il est a rappelé que ces caméras font l'objet d'une grande sollicitation par la gendarmerie pour leurs enquêtes.

➤ MME CARDONA demande un état du SAT32.

- ⇒ MME ARSLANIAN répond qu'un état des lieux est en cours ainsi qu'une réorganisation. Un conseil syndical est à venir.

➤ MME GASC évoque l'illumination en bleu UNICEF pour la journée des droits de l'Enfant du 20 novembre.

➤ TELETHON : MME COLLADELLO annonce qu'une urne est déposée à l'entrée de la mairie, une vente de crêpes en drive à l'école sera organisée. Toutefois pas de loto ni d'évènements particuliers.

➤ MME LABARRERE :

- Réunions régulières avec les représentants des commerçants



- Associations : activités à l'arrêt. Cellule de veille avec une adresse mail dédiée, mise à jour des conventions de mise à disposition des installations municipales (copie en annexe).

Los Bambasitos ont fait une demande à la mairie pour réhabiliter le rez-de-chaussée du local en salle de spectacle qui serait mutualisée. Travaux prévus sur 2021 et début 2022 pour permettre une reprise au printemps 2022. Monsieur le Maire a donné un accord de principe quant à l'étude.

➤ MME MOLAS réouverture marché au gras le 08/11 : dans des conditions particulières et protocole sanitaire.

➤ M Le Maire fait un point sur la situation sanitaire COVID :

- Pic atteint le 20/11
- 7 réanimations au 18/11 dans le Gers
- 2 Centres de test à EAUZE, à la maison médicale et au laboratoire d'analyses : 50 à 60 prélèvements par jour.
- Après deux semaines de cas positifs importants, on ressent cette semaine une baisse
- Question à venir avec les tests antigéniques.

***Séance levée à 23H30.***